

métimer

la newsletter de



N°11 – Novembre 2011 – metimer@wanadoo.fr - 05 90 29 25 70

Assemblée générale le 27 octobre

Les membres de Métimer étaient invités à une assemblée générale, le 27 octobre 2011 à 18 heures, au restaurant le Village, sur la Marina Port la Royale. Bulent Gulay (président, Anyway Marine), Thierry Girard (vice-président, Sea Dolphin), Régine Hée (trésorière, Marina Port la Royale), Brigitte Delaître (secrétaire, Pélican Nautique), Anke Roosens (LifeRafts, etc), Isabelle Bonnefoy (EcoSnorkeling), Hervé (SXM Marine), Alain Leprince (Sea Horse Diving), Fanoula Roozendaal (Anchorage Multicoques), Yves Kinard (Mayrik), Emmanuel Demanez (Wind Adventures), Romain Renoux (Réserve naturelle), Franck Roncuzzi (Réserve naturelle), Steeve Ruillet (Réserve naturelle), Julien Chalifour (Réserve naturelle), Stéphane Mazurier (Marine Time) et Jean-René Le Trocquer (Marine Time) étaient présents.



L'assemblée générale du 27 octobre 2011

Yachting = 9000 nuitées par an

Avant d'attaquer l'ordre du jour, Bulent a fait un compte-rendu de l'opération séduction, pour laquelle trois catamarans et un bateau à moteur ont été mis par Métimer à la disposition des 60 agents de voyage invités par l'Office du tourisme. Le président a regretté que l'Office considère les bateaux comme une simple prestation et n'ait pas conscience qu'ils sont aussi un mode d'hébergement des touristes. Il a souligné que la flotte des sociétés de location représente environ 9000 nuitées par an et a



Encore mieux qu'à l'hôtel !

proposé d'organiser une journée portes ouvertes dans les bases de location afin que les professionnels de l'Office puissent constater de visu que les cabines et les salles de bain sont bien là pour accueillir des touristes plaisanciers.

Deux réunions par mois et trois AG

Le calendrier des réunions a ensuite été fixé. Le bureau et les membres des différentes commissions se réuniront le deuxième jeudi de chaque mois. Le bureau se réunira également le quatrième jeudi de chaque mois. Les assemblées générales auront lieu trois fois par an (la seconde est prévue en janvier ou février et la dernière au mois de mai, pour le renouvellement du bureau).

La Réserve expose ses projets

La Réserve naturelle a été invitée à présenter ses projets. Dix mouillages vont être installés à Pinel, en remplacement de dix mouillages sur ancres de cargo (d'une valeur de 300 \$) volés dans l'année. Les nouveaux corps-morts, composés de matériaux écologiques récupérés sur l'écosite de Grandes Cayes, seront posés en décembre. Un mouillage destiné aux clubs de plongée sera posé sur le site de Cayes Verte. Par ailleurs, suite à une décision prise entre les gestionnaires des aires marines protégées environnantes, les couleurs des bouées de mouillage vont être uniformisées entre Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barth, Anguilla, Saba et Statia : jaune pour le mouillage, blanc pour la plongée. Également, un flier trois volets à l'attention des plaisanciers visitant toutes ces îles est en projet.

... tables de pique-nique

Parallèlement, la Réserve installe une dizaine de tables de pique-nique en bois à Tintamare, Petites Cayes et Grandes Cayes, ainsi que deux points barbecue à Tintamare.



2 réunions mensuelles et 3 AG par an



Les bouées de mouillage seront jaunes



... invasion du poisson lion

Les gardes ont fait le point sur l'épineux sujet du poisson lion, cette espèce invasive de plus en plus présente dans nos eaux. Tous les clubs de plongée ont reçu un kit de capture envoyé par la DEAL (ancienne DIREN), ainsi que trois « tags » flottants permettant de localiser exactement la présence de poisson lion. Les gardes Franck Roncuzzi et Steeve Ruillet sont seuls habilités à plonger en scaphandre et à tirer au fusil sous-marin les poissons lions. Le partenariat avec les clubs de plongée est essentiel, car les chiffres deviennent très inquiétants : 9 poissons lions ont été comptabilisés devant la plage de Baie Rouge et certains atteignent une longueur de 35 centimètres. Les individus capturés sont envoyés à l'Institut Pasteur et l'on attend de savoir s'ils sont ou non porteurs de la toxine de la ciguatera. Dans d'autres îles, des concours de chasse sont organisés, avec une récompense de 5 dollars par poisson capturé. Même si la lutte contre le poisson lion est perdue d'avance, il est important de limiter au maximum sa présence sur les sites où c'est possible.



Un beau poisson, dont on se passerait !

... et redevance passagers

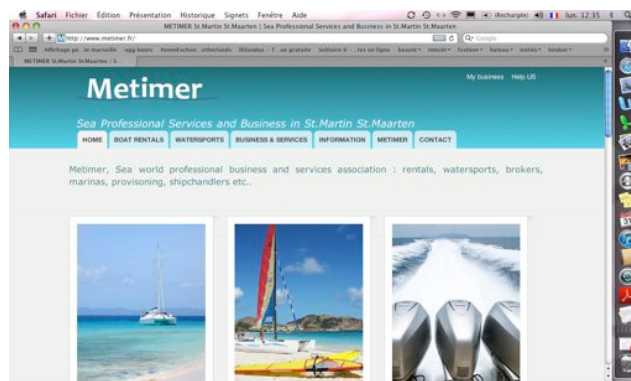
Franck Roncuzzi a rappelé que la période de collecte de la redevance de 1,52 euro par jour et par passager dans la Réserve commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 août. Deux ans après sa mise en place, cette redevance va rapporter 45 000 euros en 2011 à la réserve, dont 70% émanent de sociétés de la partie hollandaise.

Présentation du site internet en vue

Le site internet metimer.fr sera officiellement présenté par sa conceptrice, Laurence Valette, le jeudi 24 novembre à 18 heures. Le lieu sera défini en fonction des exigences techniques (écran, internet...).

Opération Tintamare : encore mieux en 2012

L'opération Tintamare, organisée par Métimer avec l'appui du lycée de Marigot le 7 mai 2011 et à l'occasion de laquelle 140 jeunes avaient découvert la voile et l'îlet



La page d'accueil du site de Métimer

protégé, sera renouvelée en 2012. Fanoula Roozendaal, présidente de la commission événement, est chargée de la mise en place de cette belle opération. Les participants ont été tous invités par la section restauration du lycée à un cocktail de remerciement, le jeudi 3 novembre. Métimer souhaite améliorer encore cet événement cette année, en organisant des initiations à la plongée et aux sports nautiques en général. Une collaboration avec les équipes pédagogiques a été évoquée : il serait intéressant que les enseignants abordent le sujet de la géographie des îles environnantes, des écosystèmes présents ou du poisson lion, par exemple.



Découverte de Tintamare et de la voile

Métimer sollicite la Collectivité

Un dossier de demande de subventions sera présenté à la Collectivité. Métimer avait bénéficié d'une subvention de 10 000 euros il y a deux ans et cette somme, qui devait être utilisée pour la Fête de la mer, est toujours disponible.

Métimer, la SMMTA et Spotlight

Le 17 octobre au soir, Métimer a reçu 4 membres de la Sint Maarten Marine Trade association (SMMTA) à l'hôtel Mercure. Il a été décidé de travailler ensemble pour renforcer l'industrie nautique sur toute l'île, d'échanger les informations nautiques importantes et de rencontrer ensemble les décideurs des deux parties de l'île pour les sensibiliser à l'importance du nautisme. Brian Deher, président de la SMMTA, a expliqué la mise en place de Spotlight, une opération marketing destinée à attirer les bateaux sur l'île le plus tôt possible dans la saison. L'opération démarre le 11 novembre pour se terminer le 17 décembre et s'articule sur plusieurs volets : remises dans les commerces aux plaisanciers et aux équipages, séminaires et mini formations concernant le nautisme, tournois sportifs (tennis, golf, kayaks, régates...), « happy hours » pour les plaisanciers, fête de la cuisine... Deux concerts et un feu d'artifice clôtureront l'événement. La Course de l'Alliance et le Saba Day sont inclus dans le programme, consultable sur <http://i-m.co/smmta/SpotlightStMaarten>.



De gauche à droite : Fanoula Roozendaal, Brigitte Delaître, Garth Stein, Christian Smith, Brian Deher, Fanoula Roozendaal, Bastiaan De Rooij, Lorraine Talmi et Bulent Gulay

Les membres de Métimer sont invités à se joindre à Spotlight, s'ils le désirent. La Réserve naturelle a déjà fait savoir qu'elle organiserait une session d'informations de concert avec la Nature Foundation de Sint Maarten.

L'union fait la force

Il est toujours difficile de récupérer les cotisations des membres, souvent par négligence de ces derniers. Également, le fait que certains professionnels attendent que Métimer agisse dans leur intérêt est un autre problème. Le principe de l'association reste que ses membres agissent tous ensemble pour faire évoluer le nautisme dans son ensemble et constituent une véritable force face aux administrations et aux élus. Ce principe est d'autant plus actuel en cette période électorale, où les candidats seront plus enclins à écouter nos demandes et à les inscrire sur leur programme que nous serons plus nombreux.

Cotisation : mode d'emploi

Cotisation : 50 euros par an pour les indépendants, 100 euros pour les sociétés employant des salariés. Vous pouvez envoyer un chèque à l'ordre de Métimer à Régine Hée, capitainerie de la Marina Port la Royale, ou virer la somme sur le compte de l'association Métimer, au Crédit Mutuel de Saint-Martin.

Code banque : 16159

Code guichet : 05360

N° de compte : 00014934445

Clé RIB : 76

Ne vous demandez pas ce que Métimer peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour Métimer !